



Capitaines Pénitentiaires 2026

Demande d'ouverture de nouveaux concours

LETTRE OUVERTE

Monsieur Pascal COURTADE

Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Demande d'ouverture de nouveaux concours externe et interne pour le recrutement de capitaines pénitentiaires au titre de l'année 2026

Monsieur le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire,

Depuis des mois, FO Justice alerte la DGAP au sujet de l'impérieuse nécessité de pourvoir les vacances de postes du Corps de Commandement. En effet, le manque d'officiers dans les établissements et services est criant. Il rend l'exercice de leurs missions quotidiennes de plus en plus difficile au regard de conditions de travail dégradées, liées à ce déficit d'effectifs et à un niveau record de surpopulation carcérale.

Le 13 mai 2026 était publié au Journal officiel l'arrêté du 6 mai 2026 portant modification de l'arrêté du 13 janvier 2026 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, aux concours externe et interne pour le recrutement de capitaines pénitentiaires. Son article 1er revalorisait de 21 postes le nombre total de places offertes :

- Concours externe : de 40 à 55 postes ;
- Concours interne : de 30 à 36 postes.

FO Justice, prenant acte de cet arrêté modificatif augmentant le nombre total de postes offerts, y voyait un premier signe de prise de conscience de la DGAP quant à la réalité du manque d'effectifs d'officiers sur le terrain.

Cependant, sans remettre en cause la souveraineté du jury, il nous a été donné de constater que seuls 49 candidats sur les 55 postes ouverts au concours externe ont été admis, tandis que seuls 19 candidats ont été admis sur les 36 postes offerts au concours interne.

Ce sont ainsi 23 postes qui ne seront finalement pas pourvus, soit autant de renforts perdus pour les établissements et services.

Cette situation suscite une incompréhension d'autant plus forte que le nombre de candidats présents et déclarés admissibles permettait de pourvoir l'intégralité des postes ouverts. Une nouvelle fois, sans contester les prérogatives du jury, FO Justice s'interroge légitimement sur une décision qui prive les personnels et les services de ressources humaines pourtant budgétisées et particulièrement attendues sur le terrain.

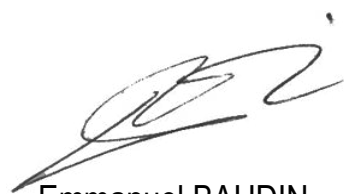
L'incompréhension générale laisse désormais place à une colère grandissante dans les établissements et services, confrontés quotidiennement à une carence importante d'officiers qui demeure non résorbée et dont cette perte de postes ne fera qu'aggraver les conséquences.

Pour FO Justice, il est inacceptable de perdre des postes budgétisés alors même que les besoins sont identifiés, reconnus et persistants. Notre organisation réclame donc l'ouverture de nouveaux concours externe et interne au titre de l'année 2026 afin que ces postes puissent être pourvus et que les effectifs d'officiers soient renforcés à la hauteur des besoins et des enjeux.

FO Justice rappelle également à la DGAP que la prise en considération de l'amélioration des conditions de travail des officiers dans l'exercice de leurs missions n'est pas une option, mais une obligation.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général de l'administration pénitentiaire, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 4 juin 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**
POUR TOUS LES PERSONNELS